



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2021-263

08/04/2021

Date de mise en application : 21/03/2021

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 14/05/2021

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance de l'emploi de directeur de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg.

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP

Vacance de l'emploi de directeur de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement

JO du 21/03/2021

L'emploi de directeur de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) sera prochainement vacant.

L'emploi s'exerce au 1, quai Koch, à Strasbourg.

Description de la structure et missions principales de l'emploi

L'ENGEES est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre de l'agriculture et de l'alimentation et régi par les articles D. 812-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime. Depuis 2015, l'école est associée à l'Université de Strasbourg. Elle a pour mission principale de dispenser des formations supérieures dans le domaine des sciences de l'eau et de l'hydraulique. Elle est accréditée à délivrer un diplôme d'ingénieur en génie de l'eau et de l'environnement.

Le directeur assure le bon fonctionnement de l'établissement et le représente en justice et à l'égard des tiers dans tous les actes de la vie civile.

Conditions d'emploi

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux conditions du décret n° 2010-362 du 8 avril 2010 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d'enseignement supérieur agricole publics. En application de l'article 3 de la loi modifiée n° 84-16 du 11 janvier 1984, cet emploi est également ouvert au recrutement par la voie contractuelle dans les conditions de l'article 32 de la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 et du décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels. L'accès à cet emploi est soumis à l'obligation de transmission, préalablement à la nomination, d'une déclaration d'intérêt prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Dans le cas où la personne retenue aurait exercé une activité dans le secteur privé au cours des trois dernières années qui précèdent, un contrôle de la compatibilité de cette activité avec les fonctions exercées serait effectué préalablement à la nomination.

Présentation des candidatures

Les candidates et candidats sont invités à rédiger un document de quatre à cinq pages précisant les orientations stratégiques qu'ils souhaitent développer pour l'établissement au cours des prochaines années.

Ce document définira la politique, les développements et les innovations proposés, indiquera la manière dont la candidate ou le candidat entend assurer l'animation de la recherche, la coordination pédagogique, en formation initiale et en formation continue, gérer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers de l'établissement et représenter celui-ci auprès de ses partenaires. Les candidates et candidats complèteront leur dossier en adressant, avant le 15 mai 2021, une lettre de candidature, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et d'un état des services, à la directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 1 ter, avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse : dmc.sg@agriculture.gouv.fr.

Personne à contacter

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 1 ter, avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP (dg.DGER@agriculture.gouv.fr).